

Réunions publiques

Plan de **Pr**évention du **Ris**que inondation
sur le bassin versant de l'**Ill**

1^{er} octobre 2018 à Erstein

2 octobre 2018 à Benfeld

3 octobre 2018 à Sélestat



PRÉFET
DU BAS-RHIN

L'État élabore actuellement un Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) sur le bassin versant de l'III

Ce PPRI fixera les règles d'urbanisation et de construction nécessaires à la prévention des risques de crues, à la protection et à la sauvegarde des biens et des vies humaines. **Élaboré par le Préfet du Bas-Rhin et ses services (Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin), il modernisera la réglementation actuellement en vigueur.**

À cette fin, il est bâti sur la meilleure connaissance de l'exposition aux risques d'inondation du bassin versant de l'III. L'aléa inondation retenu correspond à un épisode de crue qui a une probabilité de 1% de se produire chaque année. Le partage de cette connaissance est nécessaire à l'établissement de règles adaptées, qui permettent le développement du territoire en intégrant le risque inondation.

La Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin (DDT67) présentera le projet de zonage ainsi que le projet de règlement du futur PPRI lors de 3 réunions publiques d'information et d'échanges :

■ Le 1^{er} octobre 2018 à ERSTEIN, de 19h à 21h :

Salle de spectacle du Centre Hospitalier d'Erstein (CHE)
13, route de Krafft, 67150 Erstein

Pour les communes de Erstein, Gerstheim, Hipsheim, Ichtratzheim, Nordhouse, Obenheim et Osthouse

■ Le 02 octobre 2018 à BENFELD, de 19h à 21h :

Maison Intercommunale des Services
1, rue des 11 Communes, 67230 Benfeld

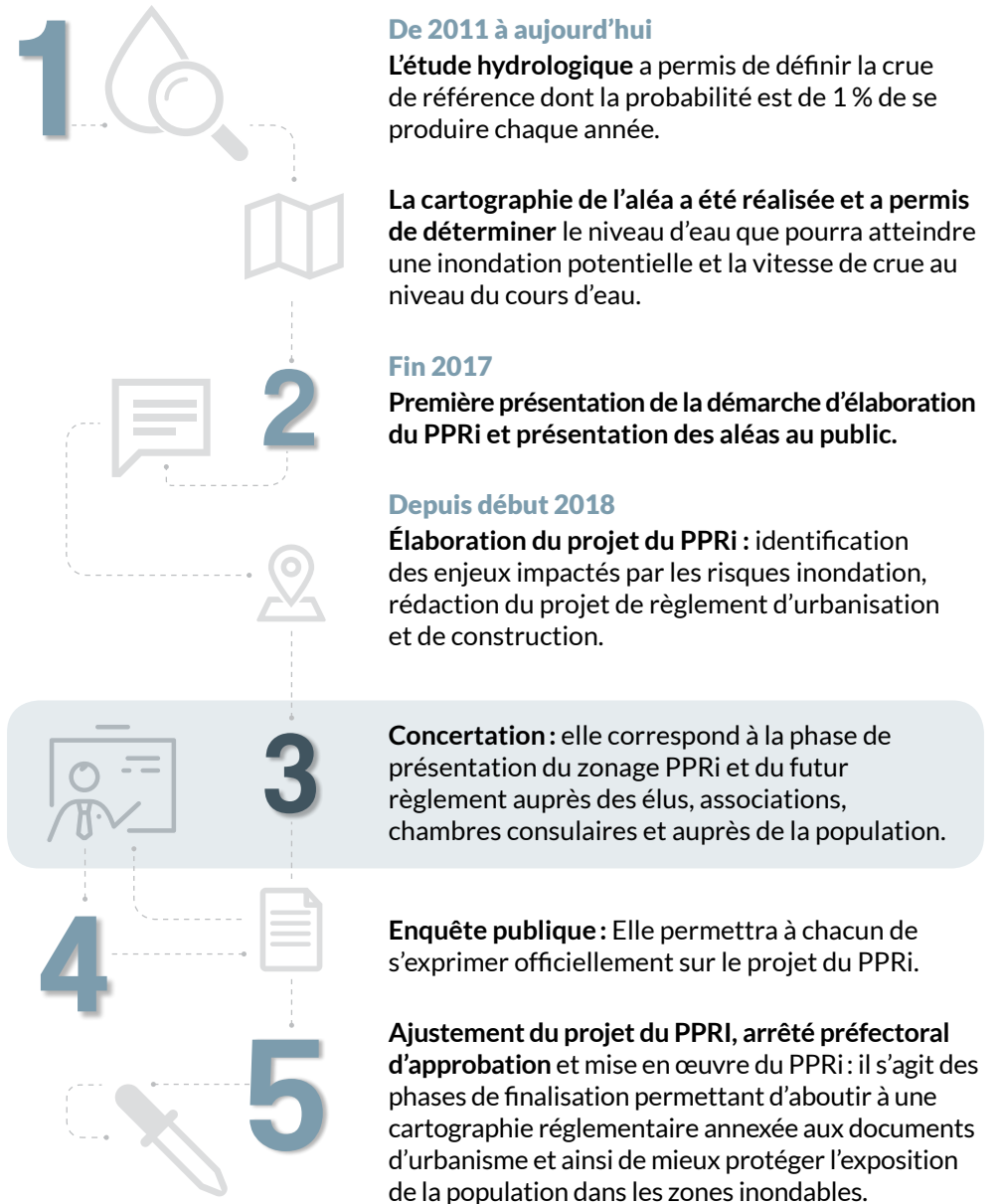
Pour les communes de Benfeld, Herbsheim, Huttenheim, Kogenheim, Matzenheim, Rossfeld, Sand, Sermersheim et Witternheim

■ Le 03 octobre 2018 à SÉLESTAT, de 19h à 21h :

Salle de conférence – Bâtiment Sainte Barbe
Place de la Victoire, 67600 Sélestat

Pour les communes de Baldenheim, Ebersheim, Ebersmunster, Elsenheim, Heidolsheim, Hilsenheim, Mussig, Muttersholtz, Ohnenheim et Sélestat

Les grandes étapes du calendrier d'élaboration du PPRI



Chacun peut consulter les cartes du projet de zonage ainsi que le projet de règlement du PPRi sur le site internet des services de l'État du Bas-Rhin à l'adresse suivante :

www.bas-rhin.gouv.fr

Rubrique :

- > Politiques publiques
- > Environnement prévention des risques naturels et technologiques
- > Risques
- > Risques d'inondation
- > Plans de prévention des risques inondation en cours d'élaboration
- > Bassin versant de l'III

(ou lien court : http://vu.fr/PPRi_III)

Chacun peut également donner son avis ou demander tout renseignement auprès de la DDT du Bas-Rhin :

@ Par courriel :
ddt-ppri-ill@bas-rhin.gouv.fr

✉ Par courrier :
Direction Départementale
des Territoires du Bas-Rhin
Service Aménagement Durable
des Territoires
Pôle Prévention des Risques
14, rue du Maréchal Juin
BP 61003 - 67070 STRASBOURG cedex

